



**HAL**  
open science

## DU ZOO DE LA COLONIALE AU PARC ZOOLOGIQUE DE VINCENNES, 1926-1934

Philippe Chavot

► **To cite this version:**

Philippe Chavot. DU ZOO DE LA COLONIALE AU PARC ZOOLOGIQUE DE VINCENNES, 1926-1934. Jean-Louis Fisher. Le jardin entre science et représentation, CTHS, pp.167-180, 1999. hal-01150163

**HAL Id: hal-01150163**

**<https://hal.science/hal-01150163>**

Submitted on 8 May 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Pour citer cet article :**

Philippe Chavot, « Du zoo de la Coloniale au Parc zoologique de Vincennes », Jean-Louis Fisher (dir.), *Le jardin entre science et représentation*, Paris, CTHS, 1999, p. 167-180.

PHILIPPE CHAVOT

Laboratoire interdisciplinaire des sciences de l'éducation et de la communication

7 rue de l'Université – 67000 Strasbourg

<philippe.chavot@unistra.fr>

**DU ZOO DE LA COLONIALE AU PARC ZOOLOGIQUE DE VINCENNES,  
1926-1934\***

**Résumé.** – Le parc zoologique du Muséum est inauguré en 1934. Étonnamment, il est construit à proximité du petit zoo conçu pour l'exposition coloniale de 1931, et s'inspire de son architecture. N'aurait-il pas été possible que le Muséum et la Coloniale joignent leurs efforts ? Dans cet article, les motifs des deux institutions sont examinés et comparés. Une reconstitution des étapes de négociations ayant mené aux créations du zoo de la coloniale, puis du zoo de Vincennes, permet de comprendre pourquoi tout accord devint rapidement impossible. Des éléments stratégiques, principalement d'ordre financier, sont intervenus. Nous nous interrogerons cependant sur le sens que pouvait avoir aux yeux des professeurs du Muséum la création d'un parc zoologique. Notamment, comment cette nouvelle création se situe-t-elle par rapport au développement des sciences coloniales et des premières actions menées en Europe pour la protection de la faune africaine ?

**Mots clés.** – Zoo de la coloniale, Parc zoologique de Vincennes, Museum national d'histoire naturelle

Le 2 juin 1934, le Président de la république Albert Lebrun se rend à Vincennes pour inaugurer le Musée des colonies et le nouveau Parc zoologique de Paris. Ces deux sites étaient déjà connus du public parisien. En effet, en 1931, ils constituaient deux éléments importants de l'Exposition coloniale internationale. Construits pour l'éphémère, ils ont tous deux été réaménagés pour accueillir de nouveau le public. Le cortège présidentiel est composé du ministre des Colonies, M. Laval, et du Ministre de l'Éducation nationale M. Berthod. Plusieurs personnalités sont à l'honneur, comme le gouverneur général Olivier, qui a supervisé l'aménagement du Musée des colonies et le professeur Abel Gruvel, concepteur de l'aquarium du musée. On remercie également ceux qui se sont impliqués dans l'élaboration du parc zoologique : Paul Lemoine, le directeur du Muséum d'histoire naturelle, Edouard Bourdelle, directeur de la Ménagerie du Jardin des plantes, et Achille Urbain, récemment élu à la chaire d'éthologie des animaux sauvages et directeur du nouveau jardin zoologique. On note toutefois l'absence d'acteurs importants : le maréchal Lyautey, sans qui l'exposition coloniale n'aurait pu voir le jour. Henry Thétard, le premier directeur du Zoo de la Coloniale, n'est, quant à lui, pas même convié à l'inauguration. Pourtant, il fut l'un des premiers à mener campagne pour que ce petit zoo soit aménagé en parc zoologique permanent. Ses ambitions ne seront pas récompensées : après la fermeture de l'exposition, le Muséum devient partie prenante de la création d'un parc zoologique à Vincennes et obtient le soutien du préfet de la Seine et du conseil municipal de Paris. C'est cette histoire que je vais retracer ici : celle de la création des deux parcs zoologiques de Vincennes<sup>1</sup>. Notamment, je préciserai et comparerai les enjeux qui ont présidé à la constitution du Zoo de la Coloniale puis du Parc zoologique du Muséum. Ces enjeux se rapportent certes à un objectif immédiat, la création d'un parc de prestige à Paris. Mais, nous le verrons, ils concernent également des représentations différentes de la nature, des idées différentes concernant la gestion et la protection de la faune coloniale.

## **Créer à Paris des parcs zoologiques modernes**

Il convient, en premier lieu, de décrire brièvement l'évolution des jardins zoologiques parisiens durant l'entre-deux-guerres. A Paris, deux parcs animaliers existent alors. Le premier, le Jardin d'acclimatation, est sous le coup d'une crise financière importante et ne répond plus guère à sa vocation initiale : l'acclimatation des espèces animales exotiques. Toutefois, en 1925, une nouvelle convention lie la Société du jardin zoologique d'acclimatation à la ville de Paris.<sup>2</sup> Les nouveaux aménagements, réalisés durant la seconde moitié des années 1920, laissent présager un avenir prometteur. Le second parc, la ménagerie du jardin des plantes, nécessite également de profondes transformations. La plupart de ses bâtiments doivent être rénovés, voire même reconstruits. Et on songe sérieusement à transformer la ménagerie en jardin zoologique. Edouard Bourdelle, son directeur depuis 1926, a visité les principaux zoos d'Europe en ce sens. Des contacts sont établis avec la firme allemande Hagenbeck pour l'établissement d'un premier devis. On compte à ce moment sur un service gratuit : les travaux réalisés pouvant être mis sur le compte des réparations des dommages de guerre par l'Allemagne prévues par le traité de Versailles. Toutefois, l'adoption du plan Young, en juin 1929, modifie les conditions d'application du traité. Les professeurs du Muséum doivent abandonner l'idée d'une refonte

---

<sup>1</sup> Ce travail s'inscrit en complément et précise les deux études réalisées sur l'histoire des collections animalières du Muséum : Y. Laissus, « Les animaux du jardin des plantes, 1793-1934 », in Y. Laissus et J.-J. Petter, *Les animaux du Muséum, 1793-1993*, Paris : Imp. Nat., 1993, pp. 74-186 ; J. Rousseau, « Historique du Zoo de Paris, 1934-1984 », Bibl. Parc Zool., Vincennes.

<sup>2</sup> Bibl. Adm. Paris, SU 19059, « Mémoires de Monsieur le préfet de la Seine au Conseil municipal », 1925.

complète de la ménagerie. Bourdelle parvient toutefois à la doter progressivement de nouveaux bâtiments.<sup>3</sup>

Pris dans ces projets de rénovation, les professeurs du Muséum prêtent peu attention à deux requêtes successives, datant de mai 1929. La première demande au Muséum une participation financière pour l'établissement d'un parc zoologique permanent. Ce dernier constituerait un des éléments de l'exposition coloniale prévue pour 1931. Quelques jours plus tard, le Muséum est sollicité de nouveau pour, cette fois, prêter animaux et grilles à la Coloniale le temps de l'exposition.<sup>4</sup> Pour toute réponse, le Muséum suggère que cette exposition animalière se tienne à la ménagerie du Muséum. D'ailleurs, quelle confiance peuvent-ils accorder aux promoteurs d'une exposition dont la date d'inauguration, initialement prévue en 1920, a déjà été repoussée trois fois ?<sup>5</sup>

Le Maréchal Lyautey, nommé Commissaire général de l'exposition en 1927, tient cependant à la réussite de son entreprise. Son ambition est, au travers l'exposition, de transformer l'Est de Paris, un ensemble populaire tendant à devenir une place forte du communisme. Des travaux sont déjà engagés pour prolonger la ligne 8 du métro jusqu'à la Porte Dorée. D'autres aménagements doivent conduire à une hausmanisation partielle du quartier.<sup>6</sup>

## Un zoo pour la Coloniale

L'idée d'élaborer un parc zoologique dans le cadre de l'exposition de 1931 vient du directeur financier de l'organisation, Albert Aupetit. Comptant sur un soutien du Muséum et de la Ville de Paris, il veut y consacrer deux millions de francs. L'échec des tractations avec le Muséum modifie son plan initial : trois millions de francs sont en définitive débloqués pour la construction d'un parc zoologique provisoire. Pour sa réalisation, Lyautey demande conseil à Henry Thétard, un « ancien du Maroc » ayant servi sous ses ordres, qui est connu pour ses talents de dompteur et d'écrivain animalier. Thétard recommande de faire appel à la firme Hagenbeck, dont la renommée n'était plus à faire.<sup>7</sup> Cependant, il serait faux de croire que les professeurs du muséum se désintéressent totalement du projet de la Coloniale. Durant toute la durée des préparatifs de l'exposition, ils demeurent attentifs à la concurrence pouvant s'établir entre leurs collections et celles présentées dans le cadre de l'exposition. Ainsi, en janvier 1930, le directeur du Muséum, Louis Mangin, s'assure auprès du bras droit de Lyautey, le gouverneur Cayla, que l'exposition ne présentera pas de produits coloniaux pouvant faire doublon avec les collections du Muséum. Mais il ne s'inquiète pas outre mesure lorsqu'il apprend de Cayla que de premiers contacts ont été établis avec la firme Hagenbeck. Lors de leur assemblée du 16 janvier 1930, les professeurs du Muséum demandent toutefois à Bourdelle de se

---

<sup>3</sup> Y. Laissus, *op. cit.*, note 1, p. 174-180.

<sup>4</sup> Arch. Nat., AJ<sup>15</sup> 739 et 740, Assemblée des professeurs du Muséum des 23 et 30 mai 1929. Pour les références à venir on spécifiera uniquement AP, pour assemblée des professeurs, ainsi que la date.

<sup>5</sup> Sur l'exposition coloniale voir C. Hodeir et M. Pierre, *L'exposition Coloniale*, Paris: Éditions Complexes, 1931 ; Ageron, Ch.-R., « L'exposition coloniale de 1931. Mythe républicain ou mythe impérial ? », in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, vol. 1, 1984.

<sup>6</sup> Bibl. Adm. Paris, 1783, « Rapports et documents du Conseil Municipal de Paris », 1931, Imp. n° 66.

<sup>7</sup> Voir Ministère des Colonies (ed), *Exposition coloniale Internationale et des Pays d'Outre-Mer, Paris, 1931. Rapport général*, Paris : Imprimerie Nationale, vol. V, 1934, p. 485-515 ; voir également H. Thétard, *Des hommes et des bêtes. Le zoo de Lyautey*, Paris: La Table Ronde, 1947.

mettre en rapport avec le commissariat de l'exposition, en vue d'une collaboration éventuelle.<sup>8</sup>

En mars 1930, une convention est signée entre la Coloniale et la firme Hagenbeck. Elle concerne la construction et la fourniture en animaux du parc. Pour faciliter la capture des bêtes, la firme bénéficiera d'un droit de chasse sur les territoires coloniaux français. Entre temps, le gouverneur Olivier prend la place de Cayla au côté de Lyautey. Celui-ci fait preuve d'une très grande diplomatie vis-à-vis du Muséum. Lorsque Bourdelle le rencontre, en avril 1930, il propose que les cadavres des animaux morts durant l'exposition soient remis au Muséum. On parle également du devenir du zoo de la Coloniale. Olivier s'engage à ce que les animaux du zoo reviennent au Muséum à la fin de l'exposition. Mieux encore, il propose au Muséum, si toutefois la chose l'intéresse, de passer un accord avec la ville de Paris pour pérenniser le zoo. Cette proposition ne suscite pas un grand enthousiasme au sein du Muséum. Lorsque, le 10 avril, Bourdelle fait part de cet entretien à l'assemblée des professeurs, un large consensus s'établit : une « collaboration à l'exposition coloniale doit être envisagée dans l'ensemble et à titre officiel et non pas par fragments et à titre plus ou moins officieux ».<sup>9</sup>

Les pourparlers entre le Muséum et la Coloniale ne s'arrêtent cependant pas là. En mai 1930, il est question qu'une partie de l'exposition coloniale devienne un Musée permanent d'histoire naturelle des colonies. Les professeurs perçoivent là un véritable danger. En effet, ce musée attirerait non seulement les visiteurs ainsi qu'une part des crédits des colonies, mais il détournerait également du Muséum les collections envoyées par les fonctionnaires des colonies. La réaction des professeurs ne se fait pas attendre. Ils veulent d'abord convaincre Olivier qu'une telle réalisation ne peut voir le jour sans une participation effective du Muséum. Ils lui proposent ensuite un accord : si cette collaboration se met en place, le commissariat de la Coloniale doit renoncer à la création d'un Musée permanent et remettre au Muséum les collections qu'il destine à ce musée.<sup>10</sup>

Cette initiative semble avoir porté ses fruits : le projet de Musée permanent est abandonné. Quelques mois plus tard, en septembre 1930, la Coloniale demande, de façon officielle, à ce que le Muséum collabore à l'exposition. Mais cet échange de bons procédés tourne court : en éditant la liste des membres de la commission consultative, le commissariat de l'exposition omet de mentionner le nom du directeur du Muséum. En conséquence, lors de leur assemblée du 15 janvier 1931, les professeurs optent pour que le Muséum ne participe pas en tant qu'institution à l'organisation de l'exposition. Mais chaque membre demeure libre de s'y impliquer à titre personnel.<sup>11</sup> Sans doute s'agit-il ici de ne pas gêner Gruvel, qui travaillait à l'élaboration de l'aquarium du Palais des colonies.

Les travaux de construction du zoo de la Coloniale débutent en décembre 1930, et s'achèvent en mars 1931. En avril, un comité de direction est constitué. Le Muséum y est représenté par son directeur. Parmi les autres membres on peut citer Aupetit, Thétard et également le conseiller municipal Fleurot, dont on reparlera. A l'issue de sa première réunion, il est décidé que la direction du zoo sera confiée à Thétard. Il sera secondé par le peintre animalier Gustave Soury.

---

<sup>8</sup> AP, 16/1/1930.

<sup>9</sup> AP, 10/4/1930.

<sup>10</sup> AP, 23/5/1930.

<sup>11</sup> AP, 15/1/1931.

## **L'exposition coloniale**

Le 6 mai 1931, le président Doumergues inaugure l'exposition coloniale internationale. Comme le désirait Lyautey, de nombreuses installations permettent de mettre en valeur la signification historique de la colonisation. Le palais permanent des colonies, notamment, constitue un lieu de propagande important : on y montre l'action bénéfique de la France au sein des colonies, ainsi que l'influence positive des colonies sur la vie de la Métropole. L'idée coloniale se trouve désormais assimilée à celle du développement de l'humanité. Et une nouvelle mission se fait jour : convaincre les français de l'utilité des colonies.

La conception du zoo élaboré par la firme Hagenbeck s'inscrit tout à fait dans la philosophie que les organisateurs de l'exposition veulent mettre en avant. Elle confère une nouvelle image à ce type d'expositions animalières. Conçu sur le modèle du zoo de Stellingen, établi au début du siècle par Carl Hagenbeck, l'ensemble donne l'illusion que les animaux évoluent en totale liberté. Ils sont présentés sur le même plan horizontal que les visiteurs, et les grilles sont remplacées par de petits fossés emplis d'eau. Quant au décor, il est composé de rochers artificiels de plus ou moins grande taille. Les plus grands, réalisés en projetant du ciment sur des treillis de fer étayés par des charpentes de bois, imitent des montagnes et camouflent idéalement les maisons d'animaux et les bâtiments réservés au service.

Tenant sur une superficie de 2 ha. 45, le parc est constitué de six enclos. Une pièce d'eau, ceinturant une île et une presqu'île a été creusée pour les oiseaux. L'ensemble, qui regroupe près de 400 locataires, ne concerne que la faune africaine. On a toutefois remplacé les éléphants d'Afrique par des éléphants d'Asie, plus obéissants et plus travailleurs : peu avant l'inauguration, ils aident à décharger les nombreuses caisses de produits coloniaux.

Le zoo de la Coloniale contribue largement au succès de l'exposition. Au premier jour, il est envahi par une foule immense. Le service d'ordre doit être renforcé. Afin de limiter le flux de visiteurs, il est décidé de percevoir un droit d'entrée de deux francs en sus du prix de l'exposition. Célébré par la presse comme une réussite, de premiers appels sont lancés pour qu'il soit maintenu après l'exposition. Ces appels seront entendus : lorsque, le 15 novembre 1931, la Coloniale ferme ses portes, Lyautey donne son accord pour que le zoo reste ouvert au public quelques semaines encore.

## **Pour la création d'un parc zoologique permanent**

Durant l'exposition le zoo est visité par près de 5 millions de visiteurs et affiche un bilan financier très positif. Rien ne semble donc faire obstacle à la création d'un nouveau jardin zoologique à Paris. Au début du mois d'octobre 1931, Thétard consulte le gouverneur Olivier pour connaître son avis sur le devenir le zoo et sa transformation éventuelle en parc permanent. Ce dernier lui rappelle qu'un accord a été passé avec le Muséum, et que les animaux du zoo doivent revenir à l'institution. De l'avis d'Olivier, il faut que Thétard s'associe au Muséum s'il veut mener à bien son projet. L'entretien que Thétard a avec Bourdelle quelques jours plus tard est peu constructif : Bourdelle estime en effet que si le Muséum doit s'engager dans le maintien du zoo de la Coloniale il doit conserver la maîtrise totale du projet.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> H. Thétard, op. cit., note 7, p. 156.

La franchise de Bourdelle n'est pas faite pour décourager Thétard. Le 13 novembre 1931, il institue la *Société du Parc Zoologique Parisien* dont l'objectif est le maintien et l'extension du zoo de la Coloniale. Le même jour, il fait parvenir une déclaration d'intention au préfet de la Seine, Edouard Renard. De nombreux pourparlers s'engagent ensuite et le projet évolue rapidement. Durant le mois de novembre, Thétard parvient à convaincre Heinrich Hagenbeck et l'entrepreneur du zoo de la Coloniale, Lajoinie, de faire partie du conseil d'administration de la nouvelle société. Dès le 3 décembre, un projet d'aménagement est envoyé au préfet.<sup>13</sup> La demande de concession de Thétard propose une transformation progressive des structures existantes selon un programme en trois étapes.

La première année, Thétard envisage de consolider la structure existante, qui restera la zone africaine. La mise en place de trois autres peuplements est prévue la même année. Ils concernent la faune d'Europe, d'Australie et d'Asie. L'ensemble des enclos serait aménagé en mimant les milieux naturels de vie de chaque espèce présentée. Aucune grille ne séparera les animaux du public, à l'exception de l'enclos des Léopards.

Des aménagements pédagogiques figurent également au programme de la première tranche des travaux. A l'arrière de l'enclos des lions, une école de dressage, constituée d'un bâtiment en rotonde avec piste, gradins et couloirs grillagés, doit être réalisée. Le pavillon de Suez de l'exposition coloniale, avec son cinéma et ses studios, serait maintenu. Il doit servir à la projection de films pédagogiques et l'organisation de conférences ; il pourra également accueillir des peintres, des sculpteurs ou d'autres artistes.

Durant la deuxième année, un panorama arctique peuplé par des espèces du grand nord sera reconstitué, avec un campement lapon. Un panorama antarctique, ainsi qu'une prairie américaine et une pampa d'Amérique du Sud verraient le jour la même année. La dernière étape de peuplement, prévue pour 1934, ouvrirait sur la constitution d'un palmorium et d'une forêt tropicale peuplés de singes, de perroquets, d'oiseaux multicolores et de reptiles non venimeux. Un espace réservé aux enfants compléterait les installations pédagogiques.

Le zoo de Thétard devait s'instituer comme un lieu de culture et d'éducation. Les professeurs du Muséum mais également les artistes, les enseignants et leurs élèves bénéficieraient d'un accès privilégié. Diverses manifestations devaient permettre de tenir le public informé de la vie du zoo. Remarquons que l'ensemble relève d'une conception assez moderne : au lieu de se baser sur l'ordre taxinomique, l'organisation d'ensemble veut rendre compte de la répartition géographique des peuplements et présenter les animaux dans des décors rappelant leurs milieux naturels de vie.

Bien que Heinrich Hagenbeck ait contribué à l'élaboration du programme, cette conception dépasse largement celle mise en œuvre à Stellingen. La firme Hagenbeck était cependant appelée à jouer un rôle important dans la réalisation du zoo. Dans son projet, Thétard indique que sa participation est un gage de réussite. Mais il sera plus mitigé dans d'autres écrits. A ses yeux, la collaboration avec les Hagenbeck doit d'abord permettre de profiter de leurs compétences dans la façon de construire un parc zoologique et de soigner les animaux. Il sera également possible de tirer parti de leur expérience de chasseurs et de marchands d'animaux. Toutefois, il ne s'agissait pas de rester sous leur tutelle. Thétard escomptait qu'un personnel compétent pourrait être formé après quelques années qui, gagnant en autonomie, travaillera ensuite à une exploitation rationnelle de la faune des colonies.<sup>14</sup>

---

<sup>13</sup> Bibl. Adm. Paris, SU 19059, 1931, Imp. n° 10.

<sup>14</sup> H. Thétard, op. cit., note 7, p. 161-162.

## Une préférence pour l'institution publique

Le zoo de Thétard ne verra jamais le jour. A la mi-décembre, le projet fait l'objet d'une évaluation négative par le service d'architecture de la préfecture. Selon le rapport remis au préfet, les dépenses pour la première année doivent être réévaluées à 4,3 millions de francs, soit le double de l'estimation de Thétard. L'erreur provient notamment d'une sous-évaluation des frais de réfection des installations existantes. La prévision des recettes a, par contre, été surestimée. Alors que Thétard prévoit 1,8 millions de visiteurs sur 8 mois d'ouverture, le service d'architecture estime pour sa part que le zoo ne pourra pas accueillir plus de 1,1 millions de visiteurs, soit le nombre d'entrées du jardin d'acclimatation durant l'année record de 1930. De fait, le bilan financier pour l'année 1932 serait largement déficitaire. En outre, ce rapport souligne la relation de concurrence qui pourrait s'établir d'une part avec le jardin d'acclimatation, en voie de modernisation. D'autre part, le Muséum a semble-t-il informé le rapporteur de son intention d'installer un jardin zoologique sur les huit hectares qu'il possède au bois de Vincennes.<sup>15</sup> C'est donc très logiquement que le service d'architecture émet un avis défavorable concernant le projet de Thétard.

Le mémoire que le préfet transmet à la troisième commission du Conseil Municipal fait également mention du projet du Muséum. Renard y précise que cette institution envisage depuis longtemps de se transformer et de se moderniser, notamment du point de vue de la présentation des animaux vivants. Un programme d'étude aurait été établi avec un devis portant le coût des travaux à 34 millions de francs et le parlement aurait déjà alloué 15 millions pour la réalisation d'une première tranche. Ce programme concerne, précisons-le, la réfection de la ménagerie et non la création d'un jardin zoologique. Toutefois, dans le texte de Renard, il apparaît que les professeurs du Muséum se seraient rendus compte de la difficulté de réaliser la totalité des installations au jardin des plantes. En conséquence, ils auraient demandé l'autorisation d'utiliser à cet effet la partie du bois de Vincennes affectée au Jardin des plantes. Renard précise également que des membres de la Société du jardin d'acclimatation s'inquiète de voir un nouveau parc zoologique construit à Paris. Celui-ci pourrait, d'un coup, rendre inutile les efforts consentis pour moderniser leur installation. Un autre aspect, qui a pu avoir son importance dans les délibérations du conseil Municipal. Thétard prévoit une participation de la Ville aux recettes brutes d'exploitation. Le préfet estime quant à lui que la société devrait reverser 1/3 tiers des bénéfices à la Ville. Malgré ces critiques, Renard souligne qu'il est indispensable que Paris soit dotée d'un parc zoologique moderne. Il rappelle le désir de Lyautey de voir l'Est de Paris retirer le maximum de bénéfices de l'exposition coloniale.

Le mémoire du préfet est ensuite analysé par la troisième commission du conseil municipal : on parle cette fois de deux projets concurrents.<sup>16</sup> Plus tard, lors de la réunion du conseil du 31 décembre 1931, Fleurot, au nom de la troisième commission, insiste tout particulièrement sur les aspects financiers : alors que la société du parc zoologique parisien affichera vraisemblablement un bilan négatif durant les premières années de fonctionnement, le Muséum bénéficie quant à lui de 15 millions de francs alloués par le parlement pour mener à bien son entreprise.

---

<sup>15</sup> Au terme de la loi du 24 juillet 1860, le Muséum conserve le droit d'exploiter une parcelle de 8 hectares au bois de Vincennes.

<sup>16</sup> Bibl. Adm. Paris, 1783, 1931, Imp. n° 114.



En janvier 1932, la Ville décide de céder le bail du zoo de la Coloniale à la Société des amis du Muséum. Le 7 février Thétard est dépossédé de son zoo. Enfin, deux mois plus tard, lors de la réunion du conseil municipal du 1er avril 1932, Fleurot rend compte du projet de convention entre le Muséum et la Ville de Paris. Dans son rapport, aucune mention n'est faite au programme ou aux plans établis par Thétard en vue de la réalisation d'un nouveau jardin zoologique.<sup>17</sup> On y apprend que le zoo de Vincennes sera construit au nord du Lac Daumesnil, sur une surface de 14 hectares. En attendant l'achèvement des travaux, le zoo de la Coloniale, situé à l'est du lac, pourra être maintenu. Il y est également fait état des dispositions juridiques et financières qui seront appliquées. La Ville de Paris participera aux bénéfices de l'exploitation du zoo à hauteur de 50%. En contrepartie, elle s'engage à verser, au cas où l'institution accuse un déficit, une subvention ne pouvant excéder 500 000 francs par an. Un comité de direction sera établi, composé pour moitié de membres du conseil municipal ou de fonctionnaires de la préfecture.

## Une réalisation controversée

Au lendemain de son inauguration le parc zoologique de Vincennes est décrit dans la presse comme le plus beau zoo d'Europe. Pourtant, son architecture ne fait pas preuve d'une grande originalité. Il emprunte beaucoup au modèle d'Hagenbeck. On y a reproduit le rocher central présent à Stellingen. Toutefois, il atteint à Paris une hauteur inégalée, 70 mètres, et joue de multiples fonctions : il masque l'abri des lions ainsi que le grand réservoir fournissant en eau l'ensemble du parc ; il sert également de lieu d'escalade pour les animaux alpins. Des escaliers ainsi qu'un ascenseur ont également été aménagés à l'intérieur, pour permettre aux visiteurs d'accéder à ce nouveau point de vue de l'Est parisien.

Bourdelle est relativement déçu par la réalisation d'ensemble. Un peu à l'image de Thétard, il aurait préféré que le jardin zoologique soit organisé selon des groupements géographiques, que les animaux soient présentés dans des décors qui rappellent leurs habitats naturels. Mais la maîtrise de la construction lui a, à lui aussi, échappée. La « mystique du rocher » l'emporta. Qu'ils viennent de la steppe, de la jungle ou de la forêt, les animaux sont présentés avec pour tout décor d'arides rochers.<sup>18</sup>

Pourquoi le Muséum a-t-il, en définitive, opté pour un zoo à la Hagenbeck ? Au moment de l'exposition de 1931, les professeurs du Muséum étaient très critiques envers le zoo de la Coloniale : il ne sert ni l'intérêt du public, ni celui de la science, disait Mangin.<sup>19</sup> Des éléments stratégiques, principalement d'ordre financier, sont intervenus. Toutefois, il y a lieu de s'interroger sur le sens que pouvait avoir, aux yeux des professeurs du Muséum, la constitution du parc zoologique de Vincennes. Quelles nouvelles fonctions était-il destiné à remplir ?

---

<sup>17</sup> Bibl. Adm. Paris, 1783, 1932, Imp. n° 31.

<sup>18</sup> Bibl. MNHN, B 6625, E. Bourdelle, « Cinquante ans de carrière professionnelle et d'activité scientifique », p. 16-17.

<sup>19</sup> J.-G. Lemoine, « Doit-on conserver le zoo de l'exposition coloniale », *L'Echo de Paris*, 1/12/1931.

## Un nécessaire détour par la raison

En 1912 paraissait le grand ouvrage de Loisel sur l'histoire des ménageries. Dans ce livre, une section est consacrée aux nouvelles conceptions d'Hagenbeck. Loisel y décrit le zoo de Stellingen et en reconnaît les avantages. Disposant d'une plus grande liberté, les animaux peuvent exercer leur activité musculaire et paraissent ainsi en meilleure forme. Toutefois, Loisel est assez critique quant aux motifs d'Hagenbeck. Tout d'abord, le zoo de Stellingen apparaît comme un lieu de (re)production : les autruches, et toute autre espèce pouvant présenter un intérêt commercial, y sont élevées pour ensuite être vendues à des fermiers ou à d'autres zoos. Il apparaît ensuite comme un lieu d'expérimentation : lorsque, dans un même enclos, différentes espèces sont mises en association c'est plus pour tenter d'obtenir des hybrides présentant certains avantages pour l'élevage que pour recréer des groupements naturels. Loisel peut ainsi décrire Hagenbeck comme « le plus habile importateur et producteur d'animaux sauvages qui ait jamais existé depuis le temps des Romains ».<sup>20</sup>

Pour Loisel, le zoo de Stellingen ne représente donc pas le modèle parfait, loin s'en faut. Son ouvrage se conclut par une description de la « ménagerie idéale » qui, tout en autorisant le travail scientifique, apporterait aux animaux le bien-être nécessaire.<sup>21</sup> La représentation que se font les savants français du travail de Hagenbeck a-t-elle évoluée depuis 1912 ?

Le Muséum a, par nécessité, toujours entretenu des relations commerciales avec la firme Hagenbeck. On ne possède pas en France la pratique indispensable de la capture et de l'acclimatement des animaux sauvages. En 1929, nous l'avons vu, le Muséum fait cependant appel à Hagenbeck pour établir un projet de rénovation de la ménagerie. Mais des intérêts financiers importants sont en jeu, le travail réalisé devait être porté sur le compte des réparations de guerre. En 1932, par contre, on choisit un architecte français, préférence nationale oblige. En outre, il semblait difficile de négocier un marché de 40 millions de francs avec l'Allemagne alors que l'emprunt contracté par le Muséum doit être garanti par la Ville de Paris. De même fallait-il que ce projet contribue, d'une façon ou d'une autre, à la solution de la crise.

Au moment de la création du parc de Vincennes, ce n'est pas sans hésitation que les professeurs du Muséum se décident pour une présentation des animaux similaire à celle de Stellingen. Le zoo de la coloniale avait remporté un franc succès, certes. Mais ce type de présentation, plus spectaculaire, risquait de se faire au détriment de l'approche scientifique. Le nouveau zoo se devait de répondre aux attentes des professeurs. Dans le programme qu'il rédige au début de l'année 1932, Bourdelle plaide pour un compromis : selon ses plans, un nombre limité d'enclos seulement doit comporter des rochers, et de larges espaces sont prévus pour permettre une activité scientifique. Mais il fallait aussi que ce zoo n'entre pas trop en concurrence avec la ménagerie du Jardin des plantes, où la présentation des animaux témoigne de la rigueur scientifique.

C'est Charles Letrosne, architecte du gouvernement, appelé à collaborer à la réalisation du nouveau parc zoologique qui tranchera. En mai 1932, il rend compte au Muséum de sa visite des principaux zoos d'Europe.<sup>22</sup> Selon lui, il est possible de présenter les animaux de deux façons différentes. La première, la façon scientifique, est celle du Jardin des plantes,

---

<sup>20</sup> G. Loisel, *Histoire des Ménageries de l'Antiquité à nos jours*, Paris : Doins et Laurens, 1912, vol. 3, chap. 13.

<sup>21</sup> *Ibid.*, chap. 16.

<sup>22</sup> Bibl. Parc Zool. Vincennes, fonds Jean Rousseau.

où sont classés et étudiés les animaux rares. La seconde façon, dite spectaculaire, est celle du jardin zoologique de l'ancienne exposition coloniale : elle a donné satisfaction à « l'aspiration des masses ». En tenant compte de la présence du jardin des plantes à Paris, il faut, de l'avis de Letrosne, concevoir à Vincennes un parc conçu sur un mode entièrement spectaculaire.

On préférera donc les rochers, plus spectaculaires, et qui permettraient d'assurer la rentabilité du parc. En outre, peu avant l'ouverture du zoo, une modification de la loi de 1922, obtenue grâce au soutien du Sénat, permettra au Muséum de percevoir des droits d'entrée le dimanche et les jours fériés. Cette mesure servira autant les intérêts de la Ville que ceux du Muséum. Il devient désormais possible de concilier éducation populaire et intérêts financiers. Lemoine s'en justifie dans la *Revue Scientifique* en soulignant que l'URSS a voté une loi analogue, un exemple qui, selon lui, lève toutes les appréhensions d'ordre démocratique.<sup>23</sup>

## **Apparition de nouveaux intérêts scientifiques**

Comment les professeurs du Muséum se sont-ils accommodés de cette nouvelle institution ? Une nouvelle vocation scientifique apparaît, qui se trouve associée à d'autres préoccupations plus anciennes.

Peu avant l'inauguration, la Ville de Paris donne son concours pour qu'une nouvelle chaire soit créée, la Chaire d'éthologie des animaux sauvages. En plus d'assurer la direction du parc, le titulaire de la chaire devra tenir un enseignement et réaliser des recherches sur la psychologie et les mœurs des animaux sauvages. Une division du travail peut donc s'établir entre la ménagerie et le jardin zoologique. Le zoo présentera des espèces dont le nombre de représentants est peu nombreux, des animaux de grande taille de préférence, que l'on laissera évoluer en semi-liberté de façon à pouvoir étudier leurs comportements. La ménagerie, dont les installations devenaient progressivement plus confortables, accueillera les autres espèces.

La création du zoo de Vincennes, pour contingente qu'elle soit, fait cependant écho à une préoccupation plus ancienne du Muséum, la science coloniale. Les professeurs du Muséum s'étaient investis de longue date dans les recherches coloniales. Dans les années 1920, la science coloniale s'institutionnalise et deux chaires sont créées au Muséum : la chaire des pêches et productions coloniales d'origines animales, en 1920, et la chaire d'agronomie coloniale en 1929. Dans le même temps, le Muséum s'assigne de nouvelles missions : protéger la nature au sein des colonies, les empêcher de dilapider leurs richesses et les amener à assurer leur avenir. Cette préoccupation est présente chez plusieurs professeurs du Muséum. Ils seront pour cela aidés par les gouverneurs des colonies. Ainsi, lorsque le gouverneur Olivier institue, en 1927, un ensemble de réserves naturelles à Madagascar, il impose que leur gestion revienne au Muséum. Plusieurs parcs zoologiques sont également créés au sein des colonies durant l'entre-deux-guerres, notamment à Madagascar, au Cameroun et en Afrique occidentale. Ces parcs devaient eux aussi permettre la protection des espèces animales. Comme le souligne Lemoine en 1936, l'objectif est de recueillir les animaux sauvages en voie de disparition au sein des colonies, avant qu'ils puissent être transportés en France au sein de structures plus adaptées, comme le parc zoologique de Vincennes. Ceci constitue, poursuit Lemoine, une ébauche de l'organisation de notre

---

<sup>23</sup> P. Lemoine, « Le Muséum national d'histoire naturelle et son développement en 1934 », *Rev. Sci.*, vol. 73, 1935, p. 299.

cheptel sauvage colonial qui est une réserve naturelle trop dédaignée jusqu'à présent et qui peut apporter à nos colonies une aide importante.<sup>24</sup> En 1930, Bourdelle rédige une note similaire où il plaide pour l'instauration de Parcs zoologiques coloniaux d'acclimatement.<sup>25</sup>

Les motivations des professeurs Muséum peuvent apparaître résolument modernes. Il faut protéger la faune et la flore des colonies pour aider les populations locales à maintenir leur développement économique. Mais n'en va-t-il pas également de l'intérêt national ? Car il s'agit aussi de préserver quantité suffisante de gibiers sauvages au sein des colonies pour sauvegarder les entreprises associées à ce que l'on appelle à l'époque la « chasse touristique ». Les actions menées par le Muséum ne sont pas des initiatives isolées. Le congrès de Londres de 1933 débouche sur l'élaboration d'une convention internationale pour la protection de la faune africaine. A la même époque, les premières sociétés de protections de la nature sont créées dans la plupart des pays d'Europe. En France, on multiplie décrets et arrêtés visant à instaurer des réserves naturelles au sein des colonies. C'est sans doute aussi en raison de son action au sein des colonies que le Muséum a pu, au moment de la création du parc zoologique de Vincennes, obtenir le soutien du gouverneur Olivier et d'autres personnalités influentes. On préfère laisser la prérogative à une institution qui a déjà fait ses preuves dans le domaine de la protection de la faune coloniale. Thétard était donc dans le tort en s'associant aux Hagenbeck, qui cherchaient vraisemblablement à obtenir le droit de capturer des animaux sauvages dans les colonies françaises. A ce sujet, rappelons que de nombreuses protestations s'étaient élevées dans la presse en 1931, après que le ministère des colonies ait autorisé la firme Hagenbeck à capturer des animaux sur les territoires coloniaux français.

Le programme de protection des espèces menacées des colonies lancé par le Muséum n'aboutira pas. Une controverse concernant l'aménagement d'une oisellerie au jardin des plantes en 1936, conduit successivement Bourdelle et Lemoine à démissionner de leurs postes de responsabilité. Lemoine avait cependant fondé de grands espoirs en la personne d'Achille Urbain, qu'il a soutenu pour son élection au poste de directeur du jardin zoologique. Urbain siège alors au Comité permanent des chasses coloniales ainsi qu'au Syndicat des grandes chasses coloniales, deux lieux où des actions sont menées pour réguler l'utilisation des ressources animales des colonies. Mais il ne conduit, une fois en poste, que de trop rares actions en faveur des colonies. Ce sujet n'est même pas abordé lors de sa leçon inaugurale. Il n'est pas question de conservation également lors son expédition africaine de 1934, destinée à collecter de nouveaux animaux pour le zoo.<sup>26</sup> En plus des responsabilités inhérentes à la gestion du parc zoologique, Urbain prend la direction de la ménagerie en 1936, puis à celle du Muséum en 1941. Il consacre le peu de temps qui lui reste aux sciences vétérinaires, son véritable champ de compétences.

Le parc zoologique de Vincennes profitera financièrement au Muséum et à la Ville de Paris, certes. Mais il ne deviendra pas un lieu de recherche sur le comportement et la protection des espèces animales ou, tout du moins, pas dans l'immédiat.

---

<sup>24</sup> P. Lemoine, « Le rôle colonial du Muséum », *La Terre et la Vie*, n°1, 1936, p. 13.

<sup>25</sup> Bibl. MNHN, Arc. Ménag., cart. 43.

<sup>26</sup> Voir A.-H. Flassch, *De la brousse au zoo. Carnet de route de l'expédition Urbain*, Paris : Payot, 1938 ; A. Urbain, « D'alger à Douala à la recherche d'animaux sauvages », *Bull. Soc. Nat. Accl.*, n° 9-10, 1936, p. 1-10.